

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DU-LAC

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac, tenue le 10 août 2026 à 19h30 à la Salle Communautaire située à l'Hôtel de Ville, 1, Rue Saint-François-Xavier, Sainte-Anne-du-Lac.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame Lise Lapointe, mairesse
Madame Annie Bilodeau, conseillère
Monsieur Alain L'Écuyer, conseiller
Monsieur Serge Bigras, conseiller
Monsieur Sylvain Venne, conseiller
Monsieur Martin Jr Cadieux, conseiller
et
Madame Mélissa Coursol, directrice générale et greffière-trésorière

Le conseiller Monsieur Mathieu Piché était absent

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière-trésorière, la mairesse ouvre la séance, il est 19h30.

RÉSOLUTION 11604-08-2026

1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Sylvain Venne et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents:

D'APPROUVER l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 11605-08-2026

1.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 JUILLET 2026

Il est proposé par le conseiller Serge Bigras et résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 juillet 2026 tel que présenté par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 11606-08-2026

2.1 DÉPÔT DES SALAIRES, DES COMPTE À PAYER INCLUANT LES CARTE VISA AFFAIRE ET LES COMPTES FOURNISSEURS

Il est proposé par le conseiller Martin Jr. Cadieux et résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'accepter les comptes inscrits dans les listes suivantes:

- La liste des comptes payés par chèques pour la période se terminant le 31 JUILLET 2026, totalisant 66 886.36\$;
- La liste des salaires des employés pour la période se terminant le 31 JUILLET 2026, totalisant 29 071.11\$
- Les cartes Visa Affaires pour la période se terminant le 27 JUILLET 2026, totalisant 2512.95\$.

ADOPTÉE

2.2 SUIVI DES ÉTATS FINANCIERS 2024 : REPRISE DU DOSSIER PAR RCGT

Le conseil municipal informe les citoyens que la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) a repris les travaux relatifs aux états financiers de l'exercice financier 2024.

La firme poursuit actuellement les démarches nécessaires afin de finaliser les états financiers 2024 et de compléter le dossier.

Le présent point est déposé à titre informatif.

3. CORRESPONDANCE

3.1 MESSAGE DE REMERCIEMENT D'UNE CITOYENNE À LA SUITE DES RÉPARATIONS DES MODULES AU PARC

Le conseil municipal tient à souligner et à partager le message de remerciement reçu d'une citoyenne à la suite des réparations effectuées sur les modules de jeux au parc.

5. VOIRIE

5.1 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 26-309 – TRANSPORT FORESTIER ET CONVENTION DE VOIRIE

Le conseil municipal informe les citoyens que l'adoption du projet de règlement 26-309 concernant le transport forestier et la convention de voirie est reportée à une séance ultérieure.

Ce report permettra de poursuivre les vérifications et les démarches nécessaires avant de procéder à l'adoption du règlement.

Le présent point est reporté à une séance ultérieure.

5.2 ENCADREMENT ET CAPTURE DES CHATS ÉRRANTS

Le conseil municipal informe les citoyens que, au cours des dernières semaines, des démarches ont été entreprises afin d’encadrer la situation liée à la présence de chats errants sur le territoire municipal.

Des opérations de capture de chats errants ont notamment été réalisées dans certains secteurs afin de mieux contrôler leur présence et de favoriser une prise en charge adéquate des animaux.

Lors de la séance, les raisons justifiant les interventions et la capture de certains chats errants ont également été expliquées, afin de permettre aux citoyens de mieux comprendre les démarches entreprises par la Municipalité. Ces interventions ont pour objectif d’aider les animaux, d’assurer leur sécurité et leur bien-être, tout en contribuant à une meilleure gestion de la situation sur le territoire.

La Municipalité poursuit ses démarches en collaboration avec les intervenants concernés afin d’assurer un suivi de la situation et de mettre en place des solutions adaptées.

Le présent point est présenté à titre informatif aux citoyens.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

7.1 DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE POUR LES MESURES D’URGENCE AVEC LA RSICHL

Le conseil municipal informe les citoyens que le point concernant la délégation de compétence pour les mesures d’urgence avec la RSICHL est reporté à une séance ultérieure.

Des vérifications et des démarches supplémentaires doivent être effectuées avant que le conseil puisse se prononcer sur ce dossier.

Le présent point est donc reporté à une séance ultérieure.

8. INFRASTRUCTURES MUNICIPALES – AQUEDUC & ÉGOUTS

8.1 AVANCEMENT DES TRAVAUX – POMPES DES RÉSERVES D’EAU POTABLE ET STATION DE POMPAGE DES EAUX USÉES

Le conseil municipal informe les citoyens de l’avancement des travaux concernant le remplacement des pompes dans les réserves d’eau potable ainsi que le nettoyage de la station de pompage des eaux usées.

Les travaux sont en cours et font l’objet d’un suivi par la Municipalité afin d’assurer le bon fonctionnement des infrastructures et de maintenir la qualité et la fiabilité des services municipaux.

Le présent point est présenté à titre informatif aux citoyens.

RÉSOLUTION 11607-08-2026

8.2 AUTORISATION D'INSCRIPTION DE RICHARD DESLIPPES À LA FORMATION EN TRAITEMENT D'EAU SOUTERRAINE AVEC FILTRATION ET RÉSEAU DE DISTRIBUTION

CONSIDÉRANT que la formation en traitement d'eau souterraine avec filtration et réseau de distribution permettra de maintenir et de développer les compétences nécessaires au bon fonctionnement des infrastructures municipales d'eau potable;

CONSIDÉRANT que le coût de la formation est de 2 990,00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par la conseillère Annie Bilodeau et résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'approuver l'inscription de Richard Deslippes à la formation en traitement d'eau souterraine avec filtration et réseau de distribution, au montant de 2 990,00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 11608-08-2026

8.3 AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR LA CORRECTION ET L'AMÉLIORATION DE L'ORDINATEUR DE L'USINE DE FILTRATION

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'effectuer des corrections et des améliorations à l'ordinateur de l'usine de filtration afin d'assurer son bon fonctionnement et la continuité des opérations;

CONSIDÉRANT que l'intervention doit être réalisée par une firme spécialisée en automatisation afin d'assurer la compatibilité et le bon fonctionnement des systèmes de contrôle de l'usine;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite retenir les services de la firme Automatisation R.L. pour effectuer les travaux requis;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé à Automatisation R.L. de lui soumettre une tarification horaire pour le temps de travail nécessaire à la réalisation des corrections et améliorations;

CONSIDÉRANT que le coût estimé pour un total de 16 heures de travail est de 2 240,00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par le conseiller Serge Bigras et résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'autoriser le recours aux services de la firme Automatisation R.L. afin d'effectuer les travaux de correction et d'amélioration de l'ordinateur de l'usine de filtration;

ADOPTÉE

10. LOISIRS ET CULTURE

RÉSOLUTION 11609-08-2026

10.1 SIGNATURE D'UNE NOUVELLE ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVEMENT AUX ÉQUIPEMENTS ET ACTIVITÉS À CARACTÈRE SUPRALOCAL- FERME-NEUVE

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale relativement à l'équipement et activités à caractère supralocal signée entre la Municipalité de Ferme-Neuve et les municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle en 2015, incluant l'annexe signée en 2017;

CONSIDÉRANT le renouvellement de ladite entente en 2021 et 2023;

CONSIDÉRANT que les parties reconnaissent toujours le caractère supralocal de l'équipement du Centre sportif Ben-Leduc;

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à la Firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. (RCGT) auquel l'ensemble des municipalités a contribué financièrement;

CONSIDÉRANT le rapport sur la révision des clés de partage utilisées pour les équipements à caractère supralocal préparé par RCGT, daté du mois d'avril 2026;

CONSIDÉRANT que les clés de partage de la nouvelle entente sont relativement les mêmes que la précédente et ses renouvellements, à l'exception des paramètres de dégrèvement et de l'ajout des inscriptions aux activités;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé de fixer la durée de cette entente à cinq (5) ans et de prévoir son renouvellement pour le même terme;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac ont pris connaissance de la nouvelle entente pour les années 2025 à 2029 en vue de sa signature;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sylvain Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le conseil municipal autorise la mairesse Lise Lapointe et la directrice générale /greffière- trésorière Mélissa Coursol, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac, la nouvelle entente intermunicipale relativement aux équipements et activités à caractère supralocal, telle que déposée, pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 11610-08-2026

10.2 AUTORISATION DE RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION DU SENTIER PÉDESTRE ET DES BAUX POUR LE SENTIER DU LAC BOUCHER

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite renouveler l'autorisation du sentier pédestre du lac Boucher pour une période de dix (10) ans;

CONSIDÉRANT qu'il est également nécessaire de procéder à une demande d'obtention de deux baux auprès du Centre de services du territoire public pour les aménagements d'envergure à caractère permanent, soit la plateforme du belvédère et la passerelle située à l'est du lac Boucher;

CONSIDÉRANT que les frais administratifs et d’analyse ainsi que les frais liés au renouvellement de l’autorisation du sentier sont estimés à 1 823,52 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que les frais associés aux deux demandes de bail, incluant les frais administratifs, les frais d’obtention des baux et les loyers annuels pour la première année, sont estimés à 3 921,04 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que le coût total estimé pour la première année, incluant le renouvellement de l’autorisation du sentier pédestre et l’obtention des deux baux, est de 5 744,56 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annie Bilodeau et résolu à l’unanimité par les membres du conseil présents que le conseil municipal autorise le dépôt d’une demande de renouvellement de l’autorisation du sentier pédestre du lac Boucher pour une période de dix (10) ans et prévoie par la suite le paiement annuel des loyers des deux baux, au montant de 137,00 \$ plus les taxes applicables par bail;

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 11611-08-2026

10.3 AUTORISATION D’UNE DÉPENSE POUR COMMANDITE – TOURNOI DE PÊCHE DU 8 AOÛT 2026

CONSIDÉRANT la tenue du tournoi de pêche le 8 août 2026;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite soutenir et encourager la tenue d’activités récréatives et communautaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Jr. Cadieux et résolu à l’unanimité par les membres du conseil présents que le conseil municipal autorise une dépense de 100,00 \$ à titre de commandite pour le tournoi de pêche du 8 août 2026.

ADOPTÉE

11. VARIA

11.1 RÉNOVATION DE LA TOILETTE AU QUAI PUBLIC

La Municipalité informe les entrepreneurs de la région qu’elle souhaite effectuer des travaux de rénovation de la toilette située au quai public.

Des soumissions ont été demandées pour la réalisation des travaux. Toutefois, les soumissions reçues dépassaient le budget approximatif de 10 000,00 \$ plus les taxes applicables prévu par la Municipalité.

La Municipalité souhaite ainsi connaître l’intérêt des entrepreneurs locaux qui pourraient être disponibles et intéressés à réaliser ces travaux ou à proposer leur aide pour la rénovation de cette installation.

Le présent point est présenté à titre informatif.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Une citoyenne demande à la Municipalité à combien s'élève le montant total des factures payées à la firme Solution Municipale Josée depuis le début de son mandat.
- Une citoyenne demande à combien peut s'élever annuellement le coût des services d'une firme comptable, telle que Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT), pour la réalisation et la vérification des états financiers de la Municipalité.
- Une citoyenne demande s'il est possible d'installer une seconde boîte à livre dans le village
- Une citoyenne demande s'il serait possible d'installer une autre affiche plus visible pour la station de lavage d'embarcations
- Une citoyenne demande aux conseillers leurs avis sur le sentier du Lac Boucher à la suite de leur visite sur les lieux

RÉSOLUTION 11612-08-2026

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Alain L'Écuyer et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

QUE la séance ordinaire du 10 août 2026 soit levée, il est 20h12

ADOPTÉE

Lise Lapointe,
Mairesse

Mélissa Coursol
Directrice générale,
Greffière-trésorière